

## **Covid-19. Questions/réponses sur l'accueil en salle de lecture. décembre 2020**

### Est-il obligatoire de réserver une place ?

Oui. Les réservations se font par mail ([archives@calvados.fr](mailto:archives@calvados.fr)). Chaque lecteur aura une place attribuée et ne pourra pas en changer durant sa consultation.

### Les horaires sont-ils modifiés ?

Oui. Du fait de la mise en œuvre des mesures barrières, de l'organisation de la consultation sur RV et de la nécessité de réintégrer les documents 24 heures après leur consultation, nos plages horaires sont modifiées. Elles sont fixées en fonction des possibilités en concertation avec les personnes ayant réservé.

Un délai d'attente est donc à prévoir. Si votre demande s'inscrit dans le cadre de votre activité professionnelle, de l'obtention d'un diplôme universitaire, ou d'une procédure administrative ou judiciaire, elle sera traitée en priorité.

### Que dois-je prévoir avant de demander une réservation ?

Etablissez votre carte de lecteur à l'avance, ou renouvelez-la si nécessaire (si vous n'êtes pas venus depuis un an) en nous adressant une copie d'un document d'identité.

Assurez-vous que votre déplacement sera utile et efficace : vérifiez si les documents risquent de ne pas être communicables, s'ils sont déjà numérisés et s'il est possible de faire une recherche par correspondance via notre guichet de service virtuel.

### Est-ce qu'il est possible de donner ses cotes avant de venir ?

Non. Vous devrez commander vos documents à votre arrivée, selon les modalités et quotas habituels. Les inventaires seront accessibles en salle de lecture en cas de besoin.

### Quelles mesures sanitaires sont prévues ?

Le port du masque est obligatoire durant toute votre présence aux Archives, et doit être porté correctement, en couvrant le nez et la bouche même en salle de lecture.

Il est demandé aux lecteurs de désinfecter leur place et les appareils avant utilisation (clavier, souris d'ordinateur, lecteur de microfilm, numériseur, casier d'ordinateur) avec les produits mis à disposition.

Nos agents portent des masques et se lavent les mains avant toute manipulation de documents. Les documents vous sont amenés directement sur votre table, et vous les laisserez sur des chariots prévus à cet effet après consultation : ils seront réintégrés 24 heures après, plus tard si leur surface est plastifiée.

L'ensemble des places de lecture et des appareils sont désinfectés après utilisation.

### Combien de temps va durer ce fonctionnement ?

Ce fonctionnement sera maintenu, avec de possibles aménagements, tant que le coronavirus sera considéré en circulation sur notre territoire.

### **Pour tous les renseignements :**

- [archives@calvados.fr](mailto:archives@calvados.fr)